



RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

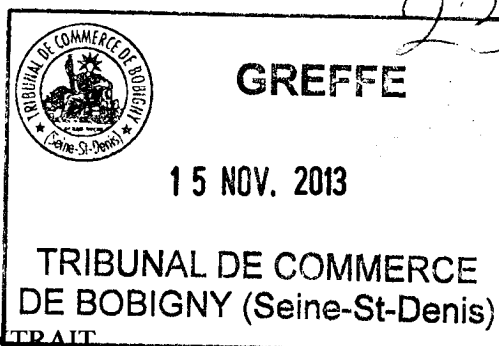
Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1987 B 08379
Numéro SIREN : 775 733 835
Nom ou dénomination : M.A.J.

Ce dépôt a été enregistré le 15/11/2013 sous le numéro de dépôt 23547

M.A.J.
S.A. au capital de 568.032 €
31 Chemin Latéral au Chemin de Fer
93500 PANTIN
R.C.S. BOBIGNY 775 733 835



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 OCTOBRE 2013

Le Conseil d'administration s'est réuni le 28 octobre 2013 à 8h45, 31 rue Voltaire à Puteaux (92), sur convocation de son Président.

Sont présents ou représentés :

M. Xavier MARTIRE, Président Directeur Général,
M. Bastien SORET, Administrateur,

soit deux membres sur les quatre composant le Conseil qui peut en conséquence valablement délibérer.

Sont également présents :

- Mme Sylvie COLLET, Déléguée du Comité Central d'Entreprise,
- M. Carol ARLERI, Délégué du Comité Central d'Entreprise,

Sont absents excusés :

M. Didier LACHAUD, Administrateur,
Mme Anne-France LACLIDE-DROUIN, Administrateur,
La société Mazars, Commissaire aux comptes.

M. Xavier MARTIRE préside la réunion en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR

M. MARTIRE fait part au Conseil de la lettre de démission de Mme Anne-France LACLIDE-DROUIN de ses fonctions d'Administrateur à effet du 25 octobre 2013.

Le Conseil remercie Mme LACLIDE-DROUIN pour le concours qu'elle a apporté à la Société, et prend acte à l'unanimité de sa démission de ses fonctions d'administrateur à effet du 25 octobre 2013.

Le Conseil décide de ne pas pourvoir à son remplacement dans l'immédiat.

Le Conseil est désormais composé de M. Xavier MARTIRÉ, Président Directeur Général, de M. Didier LACHAUD, et de M. Bastien SORET, Administrateurs.

Le Conseil donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Extrait certifié conforme


Xavier Martiré
Président Directeur Général